



INTERNATIONAL TRIBUNAL FOR THE LAW OF THE SEA
TRIBUNAL INTERNATIONAL DU DROIT DE LA MER

Communiqué de presse

UN ATELIER RÉGIONAL DU TIDM S'OUVRE À HANOÏ

Le Président du Tribunal, M. Tomas Heidar, a ouvert aujourd'hui à Hanoï (Viet Nam) le dix-septième atelier régional du Tribunal consacré au « Rôle du Tribunal international du droit de la mer dans le règlement des différends relatifs au droit de la mer ».

Cet atelier de deux jours est organisé en coopération avec le Ministère des affaires étrangères de la République socialiste du Viet Nam et avec l'appui du *Korea Maritime Institute*. Il accueille des représentants du Bangladesh, du Bhoutan, du Brunéi Darussalam, du Cambodge, de l'Inde, de l'Indonésie, du Laos, de la Malaisie, des Philippines, de Singapour, du Sri Lanka, de la Thaïlande et du Timor-Leste, de même que des fonctionnaires du Ministère vietnamien des affaires étrangères.



Dans son allocution d'ouverture, le Président Heidar a observé que l'atelier « contribuera non seulement à une plus grande compréhension des travaux du Tribunal, mais aussi à la réalisation de l'objectif plus vaste qu'est le renforcement de

l'ordre juridique des mers et des océans, tel qu'il est prévu dans le préambule de la Convention ». Il a remercié le Gouvernement vietnamien pour avoir généreusement accepté d'accueillir l'atelier et le *Korea Maritime Institute* pour avoir permis l'organisation de l'atelier grâce à son soutien financier.

Dans son allocution de bienvenue, M. Nguyen Minh Vu, Vice-Ministre permanent des affaires étrangères du Viet Nam, a déclaré : « Pour le Viet Nam, les travaux du TIDM et la CNUDM n'ont rien d'abstrait mais occupent une place centrale dans notre vision de l'avenir. En tant que nation côtière forte d'un riche passé et d'une économie dynamique, nous considérons que la mer est à la fois une source de prospérité et un espace dont la gestion exige le plus grand soin. »

Le programme de l'atelier comprend un aperçu des procédures devant le Tribunal, avec des séances consacrées aux mécanismes de règlement des différends prévus par la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, à la compétence du Tribunal, aux procédures consultatives, aux procédures urgentes et aux modes de saisine du Tribunal. Il comporte aussi des présentations sur la jurisprudence du Tribunal en matière de délimitation maritime et sur l'avis consultatif relatif au changement climatique. Le Président Heidar, la Vice-Présidente Chadha, les juges Kulyk, Duan, Horinouchi et Rhee, ainsi que la Greffière Hinrichs Oyarce, font partie des intervenants.

Les ateliers du Tribunal visent à familiariser les participants avec les mécanismes de règlement des différends établis par la Convention et avec la procédure applicable aux affaires devant le Tribunal. À ce jour, des ateliers se sont tenus au Sénégal, au Gabon, en Jamaïque, à Singapour, à Bahreïn, en Argentine, en Afrique du Sud, aux Fidji, au Mexique, au Kenya, en Indonésie, au Costa Rica, au Cabo Verde, en Uruguay, à Malte et en France.

N.B. : Les communiqués de presse du Tribunal ne sont pas des documents officiels.
Ils ne sont diffusés qu'à titre d'information.

Les communiqués de presse du Tribunal, documents et autres informations peuvent être obtenus sur le site Web du Tribunal (<http://www.tidm.org> ou <http://www.itlos.org>) et auprès du Greffe du Tribunal. S'adresser à Mme Julia Ritter ou M. Robert Steenkamp : Am Internationalen Seegerichtshof 1, 22609 Hambourg (Allemagne). Téléphone : (49) (40) 35607-227, télécopie : (49) (40) 35607-245, adresse électronique : press@itlos.org